



Contenu des dossiers de demande de permis de construire

> La demande de permis concerne un immeuble protégé

Pour le savoir : consulter le plan d'affectation des zones ou le guichet cartographique du canton

<http://geo.fr.ch>

Thèmes > Patrimoine > Recensement des immeubles > **Immeubles protégés**

Le cas échéant, le dossier de demande de permis doit contenir les documents suivants :

- > Documentation photographique des façades de l'immeuble ;
- > Relevé de l'état existant des parties de la construction touchées par le projet (plans et coupes) ;
- > Documentation photographique des parties de la construction touchées par le projet ;
- > Descriptif des travaux envisagés.
- > En fonction des travaux envisagés, le relevé des aménagements extérieurs existants avec l'indication des murs, de la nature des surfaces et de la végétation. Ce relevé est accompagné de profils représentatifs.

Bien que non protégé, l'immeuble est recensé

Pour le savoir : consulter le guichet cartographique du canton

<http://geo.fr.ch>

Thèmes > Patrimoine > Recensement des immeubles > **Immeubles recensés**

Le cas échéant, il est fortement recommandé de joindre au dossier les documents requis pour les immeubles protégés.

> La demande de permis concerne une voie de communication historique protégée ?

Pour le savoir : consulter le plan d'affectation des zones.

Le cas échéant, le dossier de demande de permis doit contenir les documents suivants :

- > Documentation photographique du tronçon concerné ;

Bien que non protégée, la voie de communication est inscrite à l'Inventaire des voies de communication historiques de Suisse (IVS)

Pour le savoir : consulter le guichet cartographique du canton

<http://geo.fr.ch>

Thèmes > Patrimoine > **Voies historiques IVS**

Le cas échéant, il est fortement recommandé de joindre au dossier les documents requis pour une voie de communication protégée.

> **La demande de permis concerne une construction située dans un périmètre ou une zone de protection selon le plan d'affectation des zones**

Pour le savoir : consulter le plan d'affectation des zones.

Le cas échéant, le dossier de demande de permis doit contenir les documents suivants :

- > Documentation photographique des façades de l'immeuble concerné ;
- > Documentation photographique des immeubles voisins vus depuis le domaine public.
- > En fonction des travaux envisagés, le relevé des aménagements extérieurs existants avec l'indication des murs, de la nature des surfaces et de la végétation. Ce relevé est accompagné de profils représentatifs.

La demande de permis concerne une construction située dans un périmètre à protéger au sens du plan directeur cantonal

Pour le savoir : consulter le guichet cartographique du canton

<http://geo.fr.ch>

Thèmes > Patrimoine > **Sites basés sur l'ISOS**

Le cas échéant, il est fortement recommandé de joindre au dossier les documents requis pour une construction située dans un périmètre ou zone de protection selon le plan d'affectation des zones.